

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

***une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 276'000.- au crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- accordé dans le cadre du préavis PR22.09PR pour la réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la sécurisation du stade municipal d'Yverdon-les-Bains et de ses accès***

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chaque année, le stade municipal doit être homologué par la Swiss Football League (SFL) pour la catégorie de jeu de l'équipe évoluant au plus haut niveau en ses lieux. Comme on le sait, la première équipe du FC Yverdon Sport a été promue en Challenge League au terme de la saison 2020-2021.

Lors de son assemblée du 11 novembre 2022, les délégués de la Swiss Football League (SFL) ont validé une adaptation du catalogue des stades avec une simplification des critères d'obtention de la licence pour le championnat de Crédit Suisse Super League, première division du pays. Cette proposition, qui émanait des clubs FC Winterthour, FC Vaduz et FC Wil, concerne les adaptations suivantes :

- réduction de la capacité minimale à 5'000 places (dont au moins 20% de places assises) – contre 5'000 places assises préalablement ;
- exigence d'au moins 600 places dans le secteur des visiteurs ;
- possibilité de jouer une saison en Super League avec un stade répondant aux exigences de la Challenge League. Les exigences applicables à la Super League en matière de sécurité et de médias électroniques, par exemple l'intensité lumineuse, doivent néanmoins être remplies immédiatement.

Au cours de la présente saison 2022-2023, la première équipe d'Yverdon Sport a vécu un parcours exceptionnel qui, au-delà de toutes attentes, devrait lui valoir une promotion en Credit Suisse Super League.

Au vu des allègements décidés par la SFL le 11 novembre 2022, le stade municipal d'Yverdon-les-Bains répond dorénavant, hormis pour les critères médias (éclairage à 800 LUX) et sous réserve de quelques adaptations concernant les accès et la sécurité, aux exigences d'un stade de catégorie I permettant d'évoluer dans la première division du pays. Différents travaux concernant le terrain (planéité, drainage, etc.) devront toutefois être planifiés à un horizon de cinq ans, selon les budgets ordinaires.

## Adaptation du projet de réfection de l'éclairage

En date du 16 juin 2022, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- pour la réfection de l'éclairage du terrain principal afin de répondre aux exigences de la Challenge League, à savoir un éclairage de 500 LUX. Les travaux étaient planifiés lors de la pause estivale 2023-2024.

Au vu des résultats sportifs de la première équipe et de ses réelles chances de promotion en Super league au terme de la saison 2022-2023, et après la confirmation de la part de la SFL que le stade répondrait aux exigences de la Super League, sous réserve d'un en cas d'éclairage suffisant, les travaux ont été stoppés afin d'étudier le surcoût d'un éclairage à 800 LUX.

L'uniformisation de la puissance de l'éclairage à 800 LUX est impérative pour obtenir la licence de jeu en Crédit Suisse Super League. Il n'est pas possible d'obtenir une dérogation de la SFL sur ce point.

Cette adaptation a été étudiée par les bureaux d'ingénieurs spécialisés ; il en ressort la nécessité d'ajouter 16 projecteurs supplémentaires par mât afin d'atteindre la luminosité souhaitée. Cette modification impactera la structure des mâts et les travaux de génie civil, étant donné l'augmentation de la masse et de la prise au vent de la structure. Les alimentations électriques doivent également être revues afin de répondre aux besoins des projecteurs supplémentaires. Les surcoûts estimés sont dès lors les suivants :

Libellé	Coût initiaux	Coûts 800 LUX
1. HONORAIRES INGÉNIEURS		
• Honoraires ingénieurs génie civil	45'000 CHF	45'000 CHF
• Honoraires ingénieurs éclairagistes spécialistes	50'000 CHF	60'000 CHF
• Honoraires ingénieurs électriciens	40'000 CHF	60'000 CHF
<b>TOTAL 1. Honoraires ingénieurs</b>	<b>135'000 CHF</b>	<b>165'000 CHF</b> <i>+ 30'000 CHF</i>
2. GENIE CIVIL - SOCLES		
• Démolition anciens socles et construction nouveaux socles (parties hors terre)	280'000 CHF	360'000 CHF
• Remise en place revêtements autour des socles (goudron, graviers...)	32'000 CHF	32'000 CHF
<b>TOTAL 2. Génie civil - Socles</b>	<b>312'000 CHF</b>	<b>392'000 CHF</b> <i>+ 80'000 CHF</i>
3. ÉCLAIRAGE		
• Démontage des systèmes actuels y compris évacuation	40'000 CHF	33'000 CHF
• Projecteurs LED (96x)	360'000 CHF	326'000 CHF
• Mâts 36 M (4x)	120'000 CHF	155'000 CHF
• Câbles projecteurs (96x)	10'000 CHF	63'000 CHF
• Installations mâts et projecteurs	80'000 CHF	131'500 CHF
• Réglages installation	15'000 CHF	31'500 CHF
<b>TOTAL 3. Installations d'éclairage</b>	<b>625'000 CHF</b>	<b>740'000 CHF</b> <i>+ 115'000 CHF</i>
4. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES		
• Remplacement des armoires de distribution (4x)	100'000 CHF	125'000 CHF
• Pose et raccordement de la distribution électrique, des nouvelles armoires et contrôle OIBT	140'000 CHF	150'000 CHF
• Système de commande intelligent	20'000 CHF	30'000 CHF
<b>TOTAL 4. Installation</b>	<b>260'000 CHF</b>	<b>305'000 CHF</b>

		+ 45'000 CHF
5. PRESTATIONS DIVERSES ET IMPREVUS		
• Expertises des fondations existantes et calculs des charges	16'000 CHF	3'000 CHF
• Contrôle des alimentations entre TGBT et mâts existants	10'000 CHF	10'000' CHF
• Divers et imprévus	20'000 CHF	20'000 CHF
<b>TOTAL 5. Prestations diverses et imprévus</b>	<b>46'000 CHF</b>	<b>33'000 CHF</b> <i>-13'000 CHF</i>
Total HT	1'378'000 CHF	1'635'000 CHF
TVA 7.7%	106'106 CHF	125'895 CHF
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1'484'106 CHF</b>	<b>1'760'895 CHF</b>
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>1'485'000 CHF</b>	<b>1'761'000 CHF</b> <i>+ 276'000 CHF</i>
./. Participation du Fonds du sport vaudois (~20%)	300'000 CHF	350'000 CHF
./. Subvention Prokilowatt / Effetsport (estimation)	30'000 CHF	30'000 CHF
<b>TOTAL TTC estimée à charge de la Ville</b>	<b>1'155'000 CHF</b>	<b>1'381'000 CHF</b> <i>+ 226'000 CHF</i>

### Renforcement de la sécurité aux accès et dans le stade municipal

Le deuxième volet obligatoire pour la mise en conformité du stade municipal concerne la sécurité, et plus précisément les accès dans l'enceinte. Afin de répondre aux exigences de la SFL, il sera nécessaire de disposer de plans de situation, de plans d'évacuation, d'installations de séparation avec tourniquets et barrages pour le public visiteur ainsi que de l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance. L'estimation de ces coûts est t en cours de finalisation, d'entente avec la Swiss Football League. Ils ne devraient toutefois pas dépasser CHF 100'000.- Seules les adaptations jugées obligatoires seront réalisées pour la prochaine saison. Le Fonds du sport vaudois ne participe malheureusement pas à ce type de frais.

Libellé	Coûts
Accès du Stade (tourniquets, barrages, etc. )	80'000 CHF
Caméras de surveillance	20'000 CHF
<b>TOTAL « Sécurité »</b>	<b>100'000 CHF</b>

### Coûts et financement

L'investissement nécessaire pour la mise en conformité du stade municipal afin de le rendre conforme aux exigences applicables à la Crédit Suisse Super League se monte à :

Réfection de l'éclairage du terrain du stade municipal	Compte n° 30.330900.22	276'000 CHF, dont 226'000 CHF en charge nette pour la Ville
--	---------------------------	---

Les charges annuelles d'exploitation supplémentaires sur ce compte s'élèvent à CHF 34'780.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 1'660.-, l'amortissement pour CHF 27'600.- et les frais d'entretien pour CHF 5520.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.

Sécurisation du stade municipal et de ses accès	Compte no 30.331400.23	100'000 CHF
---	---------------------------	-------------

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 12'600.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 600.-, l'amortissement pour CHF 10'000.- et les frais d'entretien pour CHF 2'000.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.

Au vu des circonstances rappelées ci-dessus, le plan des investissements 2022-2031 n'a pas pu anticiper ces dépenses, Le plan des investissements 2023-2032 sera adapté en conséquence (en particulier pour les lignes 1710 et 1710.1).

### Impact financier de la promotion pour Yverdon Sport FC

Cette promotion aura bien entendu un impact financier positif pour le club, avec une hausse des recettes concernant les droits TV, le sponsoring et la fréquentation des matches. Néanmoins, cette augmentation est liée à l'évolution du budget général, qui comporte une augmentation proportionnelle des charges pour le club. L'estimation du budget d'Yverdon Sport FC (y compris académie et mouvement féminin), pour une saison en Super League, respectivement en Challenge League est la suivante :

Budget	Super League	Challenge League
<b>Charges</b>		
Salaires (joueurs, staff et employé-es)	4'418'750 CHF	2'828'750 CHF
Dépenses matchs et activités commerciales	395'000 CHF	323'000 CHF
Activités commerciales	17'000 CHF	17'000 CHF
Terrains et installations	75'000 CHF	75'000 CHF
Charges d'exploitations (matériel, licences, frais divers, etc.)	702'000 CHF	557'500 CHF
Charges financières	10'000 CHF	10'000 CHF
<b>Total Charges</b>	<b>5'617'750 CHF</b>	<b>3'811'250 CHF</b>
<b>Produits</b>		
Recette billetterie et abonnements	292'500 CHF	201'500 CHF
Cotisations	107'150 CHF	110'000 CHF
Sponsoring et Publicité*	2'345'000 CHF	1'785'000 CHF
Recette commerciales	208'000 CHF	194'000 CHF
Droits de diffusion	1'368'000 CHF	380'000 CHF
Contributions	358'500 CHF	233'500 CHF
Recettes opérations footballistiques (transferts, assurances, etc.)	770'000 CHF	740'000 CHF
Club des 1000	123'500 CHF	98'500 CHF
Autres contributions	106'500 CHF	73'000 CHF
<b>Total produits</b>	<b>5'679'150 CHF</b>	<b>3'815'500 CHF</b>

\*L'apport du propriétaire du club est estimé à 70% du total sponsoring & publicité pour les deux variantes.

A noter que l'excédent de recettes liées à la première équipe sert à financer les deux autres départements (formation et mouvement féminin).

### Calendrier

Les échéances au niveau du calendrier sont très courtes, puisque les travaux ne peuvent commencer avant le premier match des éventuels barrages entre l'avant-dernier club de Super League et le troisième club de Challenge League, fixé au 3 juin 2023. En effet, le pensionnaire de deuxième division accueillera le match aller de cette double confrontation.

Les délais pour le chantier débordaient déjà sur la reprise du championnat 2024-2025 dans le cas prévu jusqu'ici d'un éclairage à 500 LUX : la mise en service était prévue pour début septembre 2023. Les nouveaux délais sont en cours de calcul. A titre informatif, il faut compter approximativement 50 jours d'intervention pour le génie civil, 15 jours pour les travaux électriques et environ 70 jours (en parallèle à certaines étapes) pour les travaux concernant l'éclairage.

Des délais supplémentaires s'ajouteront pour la nouvelle solution. Il est donc nécessaire, pour ne pas pénaliser le club et garantir le rayonnement de la Ville, que le Conseil communal se prononce dans des délais très courts, au plus tard en juin 2023.

Des discussions seront menées avec la Swiss Football League afin de jouer une partie des matches à l'extérieur. Les autres matches pourront être joués dans le stade de remplacement défini par Yverdon Sport FC, à savoir le Stade Tourbillon de Sion. Cette délocalisation aura néanmoins un coût non négligeable pour le club (location des installations + frais de sécurité) qui est estimée à plusieurs dizaines de milliers de francs par match.

Par ailleurs, la Municipalité fera part à la Swiss Football League de son soutien aux propositions des clubs FC Winterthour, FC Vaduz et FC Wil concernant une simplification des critères d'obtention de la licence pour le championnat de Crédit Suisse Super League, première division du pays et demandera à ce que la SFL prenne en compte de manière plus équitable les coûts qu'ils impliquent. Il n'est en effet pas satisfaisant que, lorsqu'un club remplit les conditions sportives d'une promotion en ligue supérieure, les villes hôtes n'aient d'autre choix que de se soumettre sans délai aux exigences imposées par la SFL. Le cas échéant, il sera demandé que celle-ci assure une répartition des coûts plus équitables et des délais de mise en œuvre plus réalistes.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à valider les offres complémentaires des entreprises adjudicatrices des travaux portant sur la réfection de l'éclairage du stade municipal d'Yverdon-les-Bains.
- Article 2: Un crédit d'investissement additionnel de CHF 276'000.-, dont CHF 226'000.- à charge nette de la Ville, lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 30.330900.22 « Réfection de l'éclairage du terrain du stade municipal » et amortie en 10 ans.
- Article 4: La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de sécurisation du stade municipal afin de répondre aux exigences de la Swiss Football League.
- Article 5: Un crédit d'investissement à hauteur de CHF 100'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 30.331400.23 « Sécurisation du stade municipal et de ses accès » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
P. Dessemontet



Le Secrétaire :  
  
F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur François Armada, municipal en charge du dicastère Bâtiments, sports et activité physique (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023)